

Référence
2022/22
Objet de la délibération
Approbation de l'Affectation du Résultat 2021
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 14
Date de la convocation
29 mars 2022
Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROQUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Excusé : Aimé DUQUENNE

A été nommée secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES.

DÉLIBÉRATION N°2022-22 – FINANCES/BUDGET – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 - APPROBATION.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

Vu la délibération municipale n°2022-21 portant approbation du Compte Administratif 2021,

Entendu le rapport présenté en commission Finances du 14 mars 2022, lors de laquelle l'ensemble des délibérations portant incidence sur les finances de la Commune, a été expliqué,

Considérant le résultat corrigé des restes à réaliser en section d'investissement, ainsi que le résultat cumulé à affecter par délibération, en section de fonctionnement figurant au tableau annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit ledit résultat :

- En section d'investissement :
 - o Report au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, pour un montant de **1 846 913,52€**
 - o Au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, pour un montant de **280 000€**

- En section de fonctionnement :
 - o Au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour un montant de **36 984,52 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **14** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention **approuve** l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus et comme repris dans le tableau des résultats de l'exercice 2021 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN



COMMUNE DE GRUSON - RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

1 - Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2021

Total des recettes de l'exercice	1	534 811,96
Total des dépenses de l'exercice	2	1 065 454,74
Résultat brut de l'exercice	3 = (1 - 2)	- 530 642,78
Résultat de l'exercice précédent	4	2 377 556,30
Résultat cumulé (reporter à la ligne budgétaire 001)	5 = (3 + 4)	1 846 913,52
Reste à réaliser en dépenses d'Investissement	6	0,00
Reste à réaliser en recettes d'Investissement	7	0,00
Résultat corrigé des restes à réaliser (à financer par le 1068 si ce résultat est négatif)	8 = (5 - 6 + 7)	1 846 913,52

2 - Détermination du résultat d'exploitation à affecter

Total des produits	1	1 189 433,76
Total des charges	2	884 629,89
Résultat de l'exercice (compte 12)	3 = (1 - 2)	304 803,87
Excédent de l'exercice précédent (compte 110)	4	362 180,65
Part de l'excédent affectée à l'investissement	5	350 000,00
Reste à réaliser en dépenses de Fonctionnement	6	
Déficit de l'exercice précédent (compte 119)	6	
Résultat cumulé à affecter par délibération	7 = (3 + 4 - 5 - 6)	316 984,52

3 - Affectation du résultat d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice

Affectation par ordre de priorité :

1	Couverture du déficit de la section de fonctionnement (par réduction des charges)	
2	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068)	
3	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068)	280 000,00
4	Report à nouveau en fonctionnement (compte 110) le solde du 110 est repris sur la ligne budgétaire 002	36 984,52

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus et les affectations décidées dans cette délibération sont inscrits au B.P. 2022.
Le Maire

Fait à Gruson le 5 avril 2022

Olivier TURPIN